



**OPINION DES FRANÇAIS A L'EGARD DU
TRAITE DE LISBONNE**

- Sondage de l'Institut CSA -

N° 0800086C

Janvier 2008

2, rue de Choiseul – CS 70215 – 75086 Paris cedex 02
CSA Opinion-Corporate
Tél. (33)01 44 94 59 10 / 11– Fax. (33) 01 44 94 40 01
www.csa.eu

SA au capital de 1 571 600 € – RCS Paris B 308 293 430 00010 741 E
TVA intracommunautaire FR 46 308 293 430



Fiche technique du sondage

Sondage exclusif CSA / L'HUMANITE DIMANCHE réalisé par téléphone les 23 et 24 janvier 2008.

Echantillon national représentatif de 960 personnes âgées de 18 ans et plus, constitué d'après la méthode des quotas (sexe, âge, profession du chef de ménage), après stratification par région et catégorie d'agglomération.

(Tous les sondages publiés par CSA sont disponibles sur le site : <http://www.csa.eu>)

QUESTION - Vous savez que les 27 pays européens ont adopté le Traite de Lisbonne sur les institutions de l'Union européenne à partir du traité constitutionnel de 2005. Le traité doit être ratifié par la France. Quelle est votre préférence ? Que le traité soit ratifié ... ?

	<i>Rappel ⁽¹⁾ Ensemble des Français %</i>	Ensemble des Français %
- ... par référendum comme c'était le cas pour le précédent traité constitutionnel européen.....	61	59
- ... par le parlement Français (c'est-à-dire les députés et sénateurs), Nicolas Sarkozy ayant dans sa campagne présidentielle indiqué qu'il recourrait à la voie parlementaire.....	31	33
- Ne se prononcent pas	8	8
TOTAL	100	100

⁽¹⁾ Sondage exclusif CSA / Le Parisien – Aujourd'hui en France réalisé par téléphone les 24 et 25 octobre 2007 auprès d'un échantillon national représentatif de 956 personnes âgées de 18 ans et plus.